

Investir

avec ou via votre

entreprise



COMMENT PRENDRE ÇA EN CHARGE ?



Pourquoi investir avec votre entreprise ?

Comment pouvez-vous investir avec votre entreprise ?

Branche 26

Compte à terme

Obligations

Actions

SICAV-RDT (Revenu Définitivement Taxé)

Fonds d'investissement

Aperçu des principales opportunités d'investissement pour les entreprises

Investir au travers de votre entreprise : par où commencer ?

Nous répondons à toutes ces questions dans ce document.

Avez-vous d'autres questions ?

CONTACTEZ-NOUS DIRECTEMENT



Pourquoi investir avec votre entreprise ?



Vous avez régulièrement des excédents de liquidités dans votre entreprise ?

Ensuite, c'est une bonne idée de poser vos options pour investir avec votre entreprise. Après tout, placer l'argent sur un compte d'épargne vous coûte beaucoup de pouvoir d'achat : les intérêts sur un compte d'épargne sont bien inférieurs à l'inflation. Idem pour un compte courant, où le rendement est quasi nul. Il est donc important, pour vous, de ne pas perdre de pouvoir d'achat d'une part et de rechercher un bon rendement d'autre part.

Quelles sont les options d'investissement ?

Nous avons répertorié les plus importantes pour vous, avec des explications supplémentaires sur les avantages et les inconvénients de chaque option choisie. Nous nous limitons aux investissements mobiliers et n'approfondissons pas l'investissement immobilier. [Ici, vous pouvez en apprendre davantage sur les options d'investissement dans l'immobilier dans le cadre de vos plans de retraite.](#)

Avez-vous des questions?

N'hésitez pas à contacter nos spécialistes ! Ensemble, nous examinons les solutions les mieux adaptées à vos besoins pour :

- ➔ votre entreprise
- ➔ votre activité
- ➔ votre profil d'investissement et votre appétence aux risques
- ➔ vos attentes
- ➔ vos besoins

CONTACTEZ NOS SPÉCIALISTES





Branche 26

Un contrat branche 26 est un **contrat d'assurance que vous souscrivez** auprès d'un assureur belge par l'intermédiaire **de votre entreprise**. C'est un produit de capitalisation. Il n'y a pas de coupon annuel fixe. L'argent est normalement versé à la fin de la durée de votre contrat d'assurance.

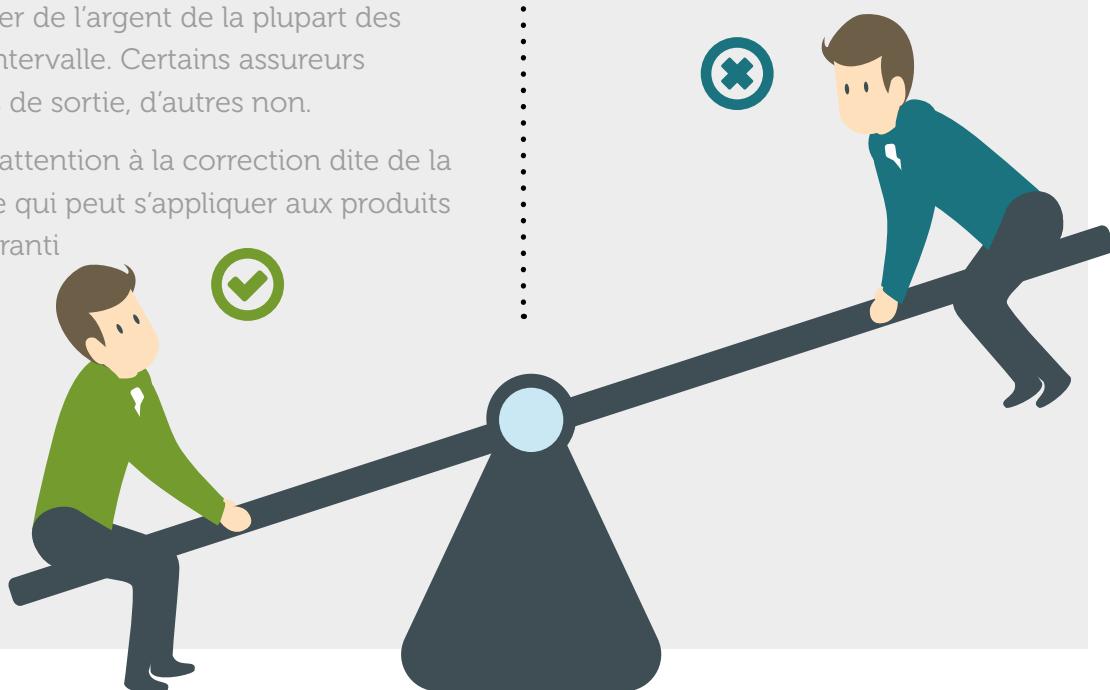
QUELS AVANTAGES VOUS OFFRE UN PRODUIT DE LA BRANCHE 26 ?

- ➔ Vous ne payez pas de taxe sur les primes de 4,4%
- ➔ Vous bénéficiez d'une sécurité maximale : vous avez le choix entre
 - ➔ une formule à rendement garanti, éventuellement complétée par une participation bénéficiaire
 - ➔ une formule dans laquelle vous ne recevez qu'une participation bénéficiaire.
- ➔ Une solution branche 26 est donc particulièrement intéressante pour les investisseurs prudents.
- ➔ Vous pouvez choisir librement la durée du contrat : vous pouvez souvent opter pour une durée de 4 ou 8 ans, bien qu'il existe aussi des contrats à durée indéterminée.
- ➔ Vous pouvez retirer de l'argent de la plupart des assureurs dans l'intervalle. Certains assureurs facturent des frais de sortie, d'autres non.
- ➔ Faites également attention à la correction dite de la valeur marchande qui peut s'appliquer aux produits avec un retour garanti

PLUS D'INFO

Y A-T-IL AUSSI DES INCONVÉNIENTS À UN CONTRAT BRANCHE 26 ?

- ➔ Les rendements garantis sur les contrats de la branche 26 sont assez faibles. Cela a tout à voir avec les taux d'intérêt historiquement bas.
- ➔ Vous payez 30% de précompte mobilier sur le rendement. Toutefois, votre entreprise peut déduire ce précompte mobilier de l'impôt des sociétés à payer.





Contrat belge ou luxembourgeois ?

Un contrat branche 26 est une solution 100% belge. Cependant, il existe également une variante luxembourgeoise de la branche 26.

EN DÉTAIL

Avec nous, vous ne payez aucun frais d'entrée !

Si vous optez pour une solution branche 26 via MySavings, vous ne payez **aucun frais d'entrée supplémentaire** pour nous en tant qu'intermédiaire. Cela signifie que notre gamme branche 26 est parmi les plus basses du marché.

Vous souhaitez une proposition concrète ?

ALORS PRENEZ RENDEZ-VOUS SANS PLUS TARDER



Compte à terme

Si vous avez des excédents de liquidités dans votre entreprise, un compte à terme est aussi un refuge possible : vous bloquez alors l'argent pour une certaine période (que vous choisissiez vous-même), en échange d'un rendement prédéterminé.

AVANTAGES D'UN COMPTE À TERME

- ➡ Une certitude absolue : vous ne pouvez pas perdre d'argent.
- ➡ Vous êtes protégé par le **Fonds de Garantie** jusqu'à un montant de 100 000 € par banque et par personne.
- ➡ Vous êtes libre de choisir la durée de votre compte à terme.
- ➡ Vous payez généralement peu ou pas de frais, sauf si vous retirez l'argent plus tôt.

INCONVÉNIENTS D'UN COMPTE À TERME

- ➡ Le rendement est (très) faible.
- ➡ Vous payez une retenue à la source de 30% sur les intérêts.
- ➡ Votre argent n'est pas disponible.

Un compte à terme vous offre une sécurité à 100 %, mais en revanche, le rendement est faible. Le plus souvent - actuellement en raison des faibles taux d'intérêt - il n'y aura même pas d'offre de compte à terme par votre banque.



Obligations

Vous pouvez investir en obligations directement et individuellement avec votre entreprise.

POURQUOI ET QUAND CELA POURRAIT-IL ÊTRE INTÉRESSANT ?

- ➔ Vous recherchez plus de sécurité que d'investir dans des actions.
- ➔ Vous espérez un rendement plus élevé qu'avec un compte épargne.
- ➔ Cependant, les risques sont souvent plus élevés qu'on ne le pense initialement.

MAIS...

- ➔ Les attentes de rendement obligataire sont également assez faibles. Bien qu'il soit plus élevé que via un compte d'épargne, il est nettement inférieur à celui des **actions**. Bien entendu, vous prenez également plus de risques avec ces dernières qu'avec les obligations.
- ➔ D'un autre côté, il existe également des actions à coupons élevés, mais vous prenez alors un risque supplémentaire en investissant dans d'autres devises par exemple, ou l'émetteur (entreprise ou gouvernement) n'a pas une bonne réputation ou un avenir risqué.
- ➔ Si vous souscrivez des obligations individuelles avec votre entreprise, il s'agit d'achats séparés. Cela implique beaucoup d'administration comptable, ce qui bien sûr entraîne également des coûts supplémentaires.
- ➔ De plus, si l'entreprise ou l'organisation fait faillite, vous ne recevrez souvent que peu ou rien de votre investissement.

FISCALITÉ

Et la fiscalité ? Les plus-values réalisées sur les obligations sont soumises à l'impôt des sociétés. Les éventuelles moins-values sont déductibles fiscalement.

LOGIQUE ?

En bref, vous pouvez vous attendre à beaucoup d'administration d'un investissement dans des obligations individuelles, en échange d'un rendement limité. Et si vous recherchez plus de rendement, le risque augmente également. Enfin, en tant qu'investisseur individuel, il est très chronophage et complexe de connaître l'ensemble du marché obligataire, les émissions sont souvent de montants importants et donc la diversification est limitée.

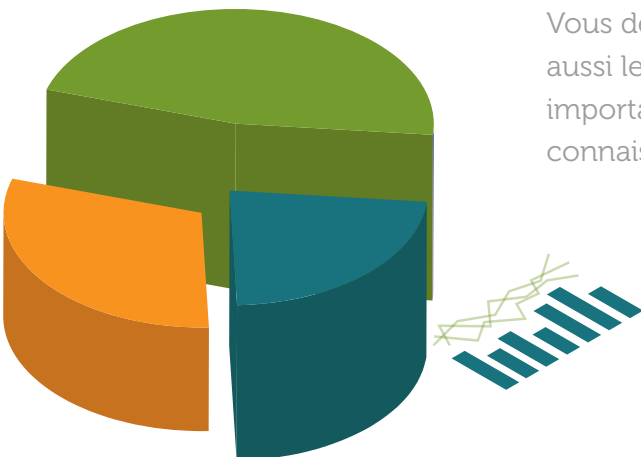


En plus des obligations, vous pouvez également investir dans des actions individuelles avec votre entreprise. La raison importante de ce choix est une attente de **rendement plus élevée**. Les actions vous offrent la possibilité d'une plus-value considérable, même si le **risque d'investissement** est bien sûr également beaucoup plus important que, par exemple, avec les obligations. Le prix des actions individuelles peut **fluctuer** considérablement et vous devez non seulement en être conscient, mais également être en mesure de le gérer. Un investissement dans des fonds d'investissement vous permet d'atténuer quelque peu le risque d'investissement. Certaines entreprises misent sur une politique de dividende fixe et le dividende annuel peut donc apporter un joli complément de revenu.

FISCALITÉ

D'un point de vue fiscal, les plus-values réalisées sur les investissements dans des actions individuelles sont imposables, tandis que les **moins-values ne sont pas déductibles**... Cela peut donc conduire à la situation cruelle que votre entreprise doit payer des impôts sur les investissements dans certaines actions, lorsque l'ensemble de l'entreprise portefeuille d'actions a généré un rendement négatif...

De plus, par analogie avec les investissements en obligations individuelles, les investissements en actions impliquent une **lourde administration comptable** (et donc aussi pour les coûts associés). Vous devez enregistrer chaque achat et vente, mais aussi les encaissements de dividendes. Enfin, il est important que vous investissiez dans des actions en connaissance de cause.





SICAV-RDT (Revenu Définitivement Taxé)

Si vous visez un bon rendement avec votre entreprise et que vous regardez donc principalement les actions, alors une sicav RDT vaut vraiment la peine d'être envisagée.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA SICAV RDT ?

- ➔ Les plus-values ne sont pas imposables dans votre entreprise, car les sous-jacentes sont déjà taxées à la source.
- ➔ Les dividendes versés sont taxés à 30%.
- ➔ Vous pouvez avoir la **perspective d'un rendement plus élevé**.
- ➔ Les fonds sont **gérés par des professionnels**. Vous n'avez donc pas à vous soucier du suivi.
- ➔ Vous ne payez **pas de taxe boursière**.

QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS D'UNE SICAV RDT ?

- ➔ Les **moins-values** ne sont pas **déductibles**.
- ➔ 100% est toujours investi en actions. Cela vous donne potentiellement un bon rendement, mais implique bien sûr également un certain risque d'investissement. Les sicav RDT sont donc plus susceptibles de cibler des investisseurs plus dynamiques.
- ➔ Un investissement important dans une sicav RDT peut vous faire **perdre le taux réduit** de l'impôt sur les sociétés. Assurez-vous de faire vérifier cela à l'avance par votre comptable.
- ➔ Il existe **peu d'options de diversification** : souvent, une seule sicav RDT est disponible par banque.

Investir dans une sicav-RDT peut donc être intéressant. Dans tous les cas, il est préférable de se laisser guider par un partenaire expérimenté avec une grande expertise en matière d'investissement, car vous investissez à 100 % en actions.

Vous voulez une idée concrète ?

ALORS PRENEZ RENDEZ-VOUS SANS PLUS TARDER





Fonds d'investissement



Investir dans des **actions individuelles** crée une attente de rendement élevé, mais s'accompagne d'un risque important de fluctuations. Vous pouvez réduire ce risque d'investissement en choisissant d'investir dans des fonds d'investissement :

- ➔ Un fonds est par définition une **combinaison d'actifs différents**, donc de fortes fluctuations positives et négatives se neutralisent dans une certaine mesure.
- ➔ Un fonds peut également investir **dans différentes classes d'actifs** (actions, obligations, liquidités...), ce qui signifie qu'il appartient à une classe de risque plus ou moins élevé.
- ➔ Les fonds d'investissement sont **gérés par des experts**. Vous n'avez rien à faire pour cela.

Un avantage supplémentaire est qu'investir dans un fonds d'investissement **nécessite beaucoup moins de gestion comptable**, à condition d'investir par un intermédiaire (banque, intermédiaire d'assurance, société de bourse, ...).

FISCALITÉ

Sur le plan fiscal, les plus-values sont soumises à l'impôt des sociétés. Les moins-values ne sont pas déductibles. Si ces plus et moins-values sont contenues dans un même contrat, elles se compensent. C'est un autre avantage important par rapport à l'investissement dans des **actions individuelles**.

VOUS SOUHAITEZ SAVOIR SI UN INVESTISSEMENT DANS DES FONDS D'INVESTISSEMENT EST INTÉRESSANT POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Alors contactez immédiatement les spécialistes en investissement de MySavings.

PRENEZ RENDEZ-VOUS SANS PLUS TARDER





Aperçu des principales opportunités d'investissement pour les entreprises

Type d'investissement	Rendement potentiel	Risque	Plus-Values Taxées	Moins-Values déductibles	Taxes sur les primes due	Taxes de bourses dues	Comptabilité
Assurance Branche 26	Limité	Aucun	Retenue à la source de 30% sur le rendement (déductible de l'impôt sur les sociétés)	Pas d'application	Non	Non	Facile, 1 seule écriture
Compte à Terme	Très Limité	Aucun	30 % de retenue à la source sur les intérêts	Pas d'application	Non	Non	Facile, 1 seule écriture
Obligations	Selon le type de sous-jacent	Moyen	Impôt des sociétés sur les plus-values et coupons	Oui	Non	Oui	1 écriture comptable par obligation et par coupon
Actions	Grand	Elevé	Impôt des sociétés sur les plus-values réalisées	Non	Non	Oui	1 écriture comptable par action et par dividende
sicav RDT	Grand	Elevé	Retenue à la source de 30 % sur les dividendes versés	Non	Non	Non	Facile, 1 seule écriture
Fonds de placement	En fonction des actifs dans lesquels le fonds investit	En fonction des actifs dans lesquels le fonds investit	Impôt des sociétés sur les plus-values	Non	Non (oui si vous investissez dans des fonds via une assurance branche 23)	Dépendant du type de fonds (pas si vous investissez dans des fonds via une assurance branche 23)	Une écriture par fonds d'investissement, donc aussi en vente/achat



Investir au travers de votre entreprise : par où commencer ?

Vous souhaitez commencer à investir via votre entreprise ? Prenez d'abord un peu de recul et essayez de voir l'image globale. Quels sont vos **futurs projets et attentes** ? De quoi rêvez-vous et où voulez-vous aller ? En fonction de la réponse à cette question, nous avançons.

Avez-vous une idée de vos perspectives d'avenir ? Ensuite, **il est important de vérifier si vous avez utilisé au maximum toutes les options pour transférer de l'argent de votre entreprise vers votre côté privé**. Après tout, vous avez beaucoup d'options pour cela. Bien entendu, transférer de l'argent dans votre patrimoine privé est aussi une forme de rendement. De quoi s'agit-il, entre autres ?

- ➔ optimisation fiscale des salaires que vous vous versez à travers l'entreprise ;
- ➔ avez-vous la possibilité de travailler avec des droits d'auteur ? ;
- ➔ Votre **PLCI** est-elle optimisée ? ;
- ➔ Avez-vous tiré le meilleur parti de votre **EIP**, y compris le backservice ? ;
- ➔ Pouvez-vous vous payer une indemnité pour l'utilisation professionnelle de votre domicile privé ? Donc un montant de loyer.

Une fois que vous avez exploré et optimisé toutes ces pistes, il est temps d'examiner de près la situation financière de votre entreprise. Décidez vous-même quel **tampon financier** (lire : quel montant) vous souhaitez garder disponible à tout moment. Si vous avez déjà créé des **réserves** au sein de votre entreprise qui sont supérieures à ce tampon, vous pouvez commencer à penser à commencer à investir à partir de votre entreprise.

Laissez **un professionnel** vous accompagner dans vos investissements. Ils détermineront avec vous votre profil d'investissement puis vous feront une proposition d'investissement qui lui correspond. Il soulignera également l'importance de diversifier vos investissements. Cet écart ne s'applique pas seulement à vos investissements mobiliers. Il est également utile de considérer l'immobilier comme un véhicule d'investissement en complément des investissements mobiliers. Un portefeuille d'investissement global et diversifié est définitivement recommandé.



**Vous avez encore
des questions sur
les placements
auprès de votre
entreprise ?**



TOUTES LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

Nos spécialistes vous
aideront volontiers.

DEMANDEZ UN RENDEZ-VOUS.



BRUXELLES

Boulevard d'Anvers 38-39
1000 Bruxelles
T +32 2 318 15 50
info@mysavings

ZAVENTEM

Stationsstraat 92
1930 Zaventem
T +32 2 318 15 51
info@mysavings.be

www.mysavings.be